

## La délégation des tâches médicales s'accélère

Deux récents décrets viennent accélérer la délégation des tâches médicales. Explications.

### Élargissement des compétences vaccinales

Le premier décret, publié le 9 août dernier, permet à 3 nouvelles professions de prescrire et d'administrer des vaccins à des patients âgés de plus de 11 ans. Soutenue notamment par la Haute Autorité de Santé (HAS), sa parution était attendue par les professionnels de santé. Sont concernés les pharmaciens, infirmiers et sages-femmes. Désormais, les pharmaciens peuvent donc prescrire, délivrer et injecter l'ensemble des alternatives prophylactiques du calendrier vaccinal. Une catégorie fait néanmoins exception : il s'agit des vaccins vivants atténués tels que le BCG, ou encore le vaccin contre la rougeole, que seuls les médecins peuvent administrer. Pour le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, il s'agit d'un « pas essentiel pour faciliter l'accès à la vaccination et améliorer la prévention ». En dehors de l'espoir d'une meilleure couverture vaccinale, certains avancent les nombreux bénéfices de ce nouveau décret, parmi lesquels la fidélisation de la patientèle d'officine. Mais une question se pose : la rémunération de l'acte à hauteur de 9,60 € permettra-t-elle d'assurer confortablement cette tâche supplémentaire ?

### Rémunération des protocoles en officine

Le second décret, paru le 24 août, concerne l'entrée dans le droit commun de la prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier de la pollakiurie et des brûlures miccionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans et de l'odynophagie (douleur de gorge



ressentie ou augmentée lors de la déglutition) chez des patients de 6 à 50 ans, dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Étendue depuis le mois de mars aux officinaux intégrés à une CPTS, elle est désormais financée par l'Assurance maladie à hauteur de 25 € par patient entrant dans le protocole. Cette rémunération, librement partagée dans l'équipe des professionnels de santé impliqués dans le protocole, est appliquée y compris si le patient a consulté son médecin traitant le même jour.

Ces nouvelles mesures bouleversent peu à peu les missions des professionnels de santé. Mais qu'en pensent les principaux intéressés ? Si les Ordres des pharmaciens et des infirmiers ont semblé accueillir favorablement ces nouveautés, certains médecins s'inquiètent de la continuité du suivi des patients et de l'utilité de déléguer des actes aussi peu chronophages que la vaccination.



## Hélène Bachelart

Pharmacienne et fondatrice de Action Pharma

# « Retrouver du sens et traduire mes valeurs au travail. »

Hélène Bachelart est à la tête d'une pharmacie labellisée « Engagé RSE » par l'AFNOR et lauréate du trophée 2023 « La Conso s'engage LSA ».

une pérennité dans mon activité tout en sécurisant mes ressources humaines et reprenant les rênes de ma pharmacie.

**D'où vous est venue l'idée de vous lancer dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ?**

**Hélène Bachelart :** cette démarche a été très intuitive. J'ai, tout d'abord, fait plusieurs rencontres successives qui m'ont permis de réaliser que, sans m'en rendre compte, j'étais déjà impliquée sur plusieurs des piliers sous-jacents de la RSE. J'ai ainsi confirmé mon envie de m'investir davantage sur ce sujet. En janvier 2023, après avoir approfondi mes connaissances, j'ai décidé de m'engager dans une démarche RSE pour ma pharmacie et mon équipe.

**Quel était alors votre objectif ?**

**H. B. :** je ressentais un besoin profond de retrouver du sens et de traduire mes valeurs dans mon quotidien de travail. En parallèle, je visais – comme tout chef d'entreprise –

**Quelle a été la première action phare que vous avez menée ?**

**H. B. :** très vite, j'ai souhaité obtenir une labellisation RSE. Je me suis heurtée à la complexité de trouver un label reconnu, holistique en termes d'évaluation, adapté à l'activité d'une TPE et plus particulièrement à celle d'une officine. Je me suis donc tournée vers l'AFNOR, qui m'a semblé particulièrement crédible. Nous avons ainsi été audités et avons obtenu le label « Engagé RSE », à un niveau confirmé. Lors de l'évaluation, les 7 piliers de l'ISO 26000 ont été investigués : le respect des droits des consommateurs, le respect des droits de l'Homme, les conditions et relations de travail, la bonne gouvernance, l'ancrage territorial, l'impact environnemental, et enfin la loyauté des pratiques.

**Quelles sont les principales actions que vous avez mises en place pour obtenir cette certification ?**



**Action Pharma** pharmacie engagée dans une démarche RSE, située à Dourdan (91).



## Action Pharma



### Activité

Pharmacie labellisée  
« Engagé RSE »



### Chiffre d'affaires

6,4 M€ TTC/an



### Effectif

19 personnes dont  
2 cotitulaires et 2 assistants



### Surface de la pharmacie

740 m<sup>2</sup> dont 490 m<sup>2</sup>  
accessibles au public

**H. B.** : nous avons tout d'abord formé l'équipe aux enjeux de la RSE. J'ai ensuite pris contact avec les laboratoires parapharmaceutiques pour comprendre leur niveau d'engagement en termes de RSE et rationaliser mes choix de fournisseurs. À titre d'exemple, pour les huiles essentielles, nous privilégions désormais les fournisseurs de produits issus de zones Natura 2000, ainsi que les jeunes marques souvent très engagées.

**Vous avez mis en place une charte d'engagement à destination des laboratoires. Que leur demandez-vous concrètement ?**

**H. B.** : il s'agit d'une charte d'achats responsables avec, d'une part, nos engagements et, d'autre part, ceux de nos fournisseurs (respect des termes des contrats, lutte contre la dépendance économique, etc.). Grâce à cette labellisation, nous avons pu stipuler certaines de nos conditions de travail, telles que le fait de privilégier le télétravail pour les échanges commerciaux, la transparence de la politique tarifaire, l'inclusion ou encore la limitation de déchets.

**Vous évoquiez l'importance d'impliquer votre équipe dans cette démarche. Avez-vous mis en place des actions spécifiquement destinées à vos employés ?**

**H. B.** : oui, en effet. Nous avons, tout d'abord, prévu un budget pour le bien-être de nos employés. Nous avons ainsi amélioré la salle de repos (machine à jus d'orange frais, nouveaux casiers) et installé une cabine

▲ Action Pharma dispose d'une cabine d'hypnose et de relaxation, accessible notamment à ses employés.

### Exemples d'objectifs RSE :

- réduire de 10 % la consommation d'énergie et de 15 % celle d'eau ;
- améliorer de 20 % la satisfaction client en réduisant le taux de réclamations ;
- augmenter de 10 % la part des fournisseurs locaux.



▲ Action Pharma, en collaboration avec L'Oréal Beauté Dermatologique, a développé un espace dédié à l'anti-gaspillage.

de relaxation avec méditation guidée et hypnose. Malgré notre petite taille, nous avons également décidé de mettre en place un comité d'entreprise. Par ailleurs, nous nous apprêtons à suivre diverses fresques, dont celle du climat. Nous leur offrons également des formations pour travailler sur leurs 'soft skills'. Cela participe activement à améliorer le recrutement et la fidélité de nos collaborateurs, ce qui est un véritable enjeu actuellement.

” Améliorer le recrutement et la fidélité de nos collaborateurs est un véritable enjeu actuellement. “

**Quelles sont vos principales réussites à date ?**

**H. B. :** j'ai rédigé un rapport de plus de 400 pages qui reprend mon cheminement, met en avant des bonnes pratiques, propose des indicateurs de performances, etc. Cela m'a permis d'être l'une des lauréates du trophée LSA dans la catégorie dis-

tributeur « Héros du Quotidien ». Je compte mettre à disposition certains chapitres et peut-être l'éditer. Par ailleurs, à la suite d'un travail commun avec L'Oréal Beauté Dermatologique, nous avons développé pour notre officine un espace dédié à l'anti-gaspillage avec les dernières chances, les boîtes abîmées et les dates courtes. Cette armoire est désormais présente dans l'ensemble des pharmacies partenaires de L'Oréal Beauté Dermatologique.

**Quelles sont les prochaines étapes ?**

**H. B. :** nous souhaitons animer une chaîne YouTube pour mettre en avant des initiatives RSE via des interviews. Nous souhaitons ainsi sensibiliser à ce qu'est une démarche RSE. De plus, nous songeons à la création d'une fresque de l'officine. Notre équipe est pleinement engagée dans cette démarche, et les idées ne manquent pas !

**Pour finir, quels conseils donneriez-vous aux pharmaciens qui souhaitent s'engager dans cette démarche ?**

**H. B. :** je leur conseille de prendre une heure par semaine – même s'ils sont très occupés comme nous tous – pour faire des petits pas itératifs. Chaque semaine se poser une question et tenter d'y répondre : Aujourd'hui, que pourrais-je faire de plus pour mes salariés ? Avec quelles entreprises locales pourrions-nous collaborer ? À la fin, le pharmacien responsable est forcément gagnant à tous les niveaux, de par son anticipation. Je suis persuadée que l'on a tous besoin de sens : les équipes, les partenaires, les laboratoires et les patients.

# PLFSS 2024 : quelles nouveautés ?

Le 27 septembre, le gouvernement présentait son projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2024. Aperçu des principales propositions.

Arrêts maladies, clause de sauvegarde, reste à charge... : la nouvelle chasse aux économies de santé lancée par le gouvernement a été clarifiée par la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) de 2024, au mois de septembre.

## « Responsabiliser tous les acteurs »

Comment assurer la pérennité du système de soins français ? La réponse du gouvernement tient en 4 mots : « responsabiliser tous les acteurs ». Consommation des patients, volumes de prescription et bénéfices des industriels doivent être maîtrisés, comme le rappelait la députée Stéphanie Rist, rapporteure générale du PLFSS. En effet, le déficit de la Sécurité sociale devrait continuer à se creuser dans les prochaines années, avec des estimations à près de 10,7 Md€ en 2024 malgré des économies projetées par la baisse du prix des produits de santé et du volume de prescription, à hauteur de 1,3 Md€.

## Tour d'horizon des principales propositions

Si le doublement controversé de la franchise de 0,50 € sur les boîtes de médicaments n'a finalement pas été présenté, d'autres résolutions ont été confirmées. Parmi celles qui concernent les pharmaciens, on en retiendra trois principales, à commencer par la dispen-



## UNE ADOPTION DÉFINITIVE FIN DÉCEMBRE

Au moment où nous mettons sous presse, le PLFSS pour 2024 a été adopté et fait l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel. Il devrait être publié vers la fin du mois de décembre.

sation sans ordonnance d'antibiotiques pour les angines et les cystites à la suite d'un test rapide d'orientation diagnostique. La dispensation à l'unité des médicaments concernés par une rupture d'approvisionnement a, par ailleurs, été présentée comme la mesure phare du plan blanc. Dans la même veine, les officines pourraient être autorisées à produire certains médicaments au titre de « préparations officinales spéciales ». Du côté du corps médical, le texte prévoit d'enrayer l'augmentation importante d'arrêts maladies (+7,9 % en 2022).

Le projet reprend, par ailleurs, les mesures déjà annoncées, telles que la vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges, les rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie ou encore la création d'un service de diagnostic et d'orientation précoce en cas d'handicap. Enfin, le texte proposait de plafonner à 1,6 Md€ le montant des remboursements des laboratoires liés à la clause de sauvegarde.

## Les biosimilaires

Écartés du PLFSS pour 2024 avant la présentation en Conseil des ministres, la substitution des biosimilaires a été finalement reprise dans le texte par la voie d'un amendement au Sénat. Elle pourrait permettre des économies non négligeables.

## La Poste, au cœur de la santé des Français

La Poste Santé & Autonomie, c'est le nom du nouveau pôle du groupe dédié aux activités de services à la personne ainsi qu'à la santé numérique. L'entreprise ambitionne de « devenir un partenaire de référence pour les profes-



sionnels, établissements et industries de santé autour des services de proximité humaine pour la santé à domicile, et des services numériques de confiance pour les données de santé ». L'entité souhaite notamment apporter sa pierre à l'édifice dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins, l'amélioration de la prise en charge des patients en ALD, et ainsi participer au désengorgement des hôpitaux. Concernant le numérique en santé, elle s'appuiera sur le savoir-faire de Docoposte dans les services numériques de traitement des données de santé, afin d'optimiser la qualité et la sécurité des soins.

## Une augmentation du prix de l'amoxicilline

Permettant de traiter chaque année de nombreuses infections telles que les otites ou encore les bronchites, l'amoxicilline est l'antibiotique le plus vendu en France. C'est pourquoi, à l'approche de la période hivernale, le gouvernement a mis en place un accord avec les laboratoires. Le prix d'une boîte de 14 comprimés d'amoxicilline a ainsi augmenté de 10 % pour passer de 5,89 € à 6,48 €, d'octobre 2023 à avril 2024. Remboursé à hauteur de 65 % par l'Assurance maladie, le reste à charge pour le patient est de 2,29 €. La contrepartie réside dans l'engagement des fabricants à disposer de stocks suffisants pour couvrir les besoins de la population française. Si les laboratoires ne sont pas en mesure de fournir la demande, ils devront rembourser la somme additionnelle perçue. Mais cette augmentation des dépenses de la poche du patient n'est pas sans soulever la question de l'accessibilité financière. France Assos Santé a ainsi exprimé son opposition à la hausse du prix des médicaments qu'elle qualifie de « réponse inquiétante au chantage exercé par les industriels ».

## 120 M€ pour les activités tricolores de Servier

50 ans après l'inauguration de son site de Gidy (45) qui emploie environ 800 personnes et assure 40 % de la production, la firme française communique sur sa volonté d'investir plus de 120 M€ dans sa reconfiguration, dans les 5 ans à venir. Servier a ainsi pour double objectif d'optimiser sa production et de renforcer ses activités R&D en oncologie. Pour ce faire, 30 M€ permettront la création de nouvelles lignes de production de formes sèches. Par ailleurs, 50 M€ devraient soutenir la rénovation des bâtiments et la transition écologique. En termes de R&D, la société entend investir 43 M€ dans la construction d'un bâtiment dédié au développement des futures molécules, ainsi qu'à une nouvelle unité de biomédicaments pour les lots cliniques et les premiers lancements. L'« usine-village » cinquantenaire semble donc avoir encore de beaux jours devant elle...

## Un plan hivernal contre les pénuries

Si le problème d'approvisionnement en médicaments qui sévit depuis de longs mois n'est toujours pas solutionné, le gouvernement a pourtant pris le sujet à bras le corps en présentant sa stratégie de relocalisation de la production en France. Ce programme, qui devrait porter ses fruits dans les années à venir, ne permet néanmoins pas d'adresser les enjeux actuels. Un plan hivernal, qui ambitionne d'« anticiper et limiter les tensions sur

certains médicaments majeurs de l'hiver et sécuriser la couverture des besoins pour les patients », a donc été présenté par l'ANSM. Il repose sur une série de recommandations pour prévenir les ruptures de stocks, selon l'évolution des données épidémiologiques, les remontées d'approvisionnement et les informations de terrain. Les antibiotiques, antipyrétiques, corticoïdes administrés par voie orale ou encore les médicaments

contre l'asthme figurent parmi la liste des produits de santé faisant l'objet d'un suivi rapproché cet hiver. Certains leviers pourront ainsi être actionnés, parmi lesquels l'importation ou encore les préparations magistrales. Le plan blanc du PLFSS 2024 pourrait être également actionné pour restreindre la délivrance de médicaments à l'unité, un temps donné. Une mesure qui avait porté ses fruits l'an dernier.

---

## Obésité : la fin de la médecine de l'acceptation ?

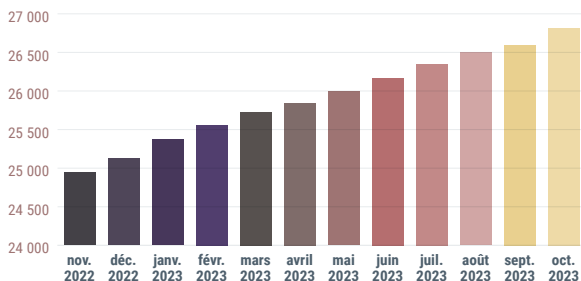
L'obésité ne cesse de progresser dans le monde, et n'épargne pas la France. En effet, selon la ligue contre l'obésité, sa prévalence serait passée de 8,5 % en 1997 à 17 % en 2020. Là où la prévention primaire n'est pas suffisamment efficace, les options thérapeutiques manquent. Ainsi, la prise en charge nutritionnelle, recommandée en première intention, s'avère souvent peu efficace. Quant aux rares alternatives médicamenteuses disponibles, leur efficacité parfaite et leur absence de remboursement en limite fortement l'accès. Enfin, la chirurgie bariatrique ne concerne que les plus gravement touchés. Tout comme les patients, les médecins français – qui déclarent pour certains faire de la « médecine de l'acceptation » – sont en attente des nouveaux médicaments. C'est pourquoi depuis quelques mois les yeux sont rivés vers deux nouveaux produits : le médicament Wegovy® de Novordisk (un analogue du GLP-1) et le produit Zepbound® d'Elī Lilly



(un analogue du GLP-1 et du GIP). Tous deux affichent des pertes de poids allant de 15 à 20 % du poids corporel initial en 68 à 72 semaines, ainsi qu'une réduction des comorbidités à l'image du Wegovy® concernant les événements cardiovasculaires. Le premier sera disponible en France dès que les négociations de prix auront abouti, dans les prochains mois. Quant au second, tout juste approuvé par les autorités américaines, il suivra le pas et ne sera probablement pas disponible avant 2025.

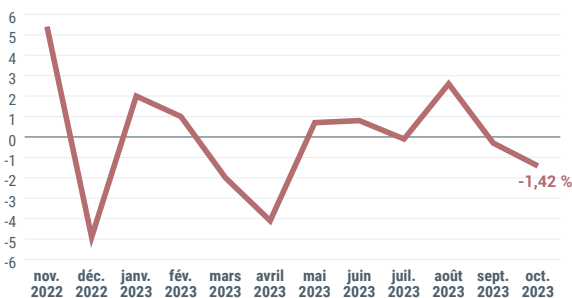
### Évolution des ventes de médicaments en pharmacie d'officine (cumul mobile annuel en millions d'euros)

Ventes de médicaments  
en M€



Source : Les Échos Études d'après données du GERS (PFHT)

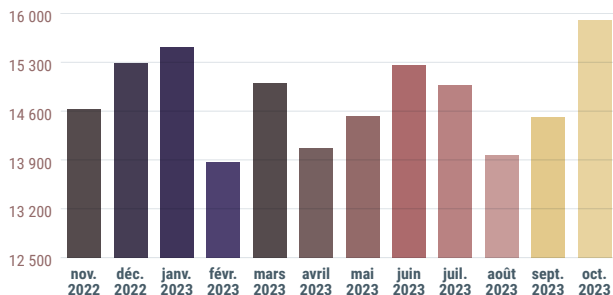
### Évolution du marché de l'optique entre novembre 2022 et octobre 2023 (évolution mensuelles des ventes TTC)



Source : Banque de France, statistiques sur le commerce de détail

### Évolution mensuelle du remboursement des soins du régime général (hors rémunérations forfaitaires de médecins) (en millions d'euros)

Montants en M€



Source : Cnamts - DSES

↓ 1,3 Md€

Objectif d'économies de la Sécurité sociale sur les médicaments et dispositifs médicaux en 2024.

Source : ministère de la Prévention et de la Santé, septembre 2023

↑ +7,5 %

Augmentation des ventes des médicaments remboursables.

Source : Gers Data (évolution en cumul mobile annuel - septembre 2023)

↑ 32,3 %

Taux de pénétration des biosimilaires (vs 30,4 % en 2022).

Source : Gers Data

↑ 74 %

Part des pharmaciens qui déclarent mettre en œuvre au moins une nouvelle mission au sein de leur officine, ou promettent de s'y engager bientôt.

Source : Enquête Call Medi Call, commanditée par le Quotidien du Pharmacien, septembre 2023